



LES VÉLOS DES ÉTANGS

Association de promotion du vélo sur les territoires métropolitains Istres Ouest-Provence et Pays de Martigues

Charte Vélo

proposée aux listes candidates aux élections municipales 2020

Introduction 1 – l'urgence climatique

Notre société est confrontée à une menace inédite et terrifiante : le **réchauffement climatique de notre planète**.

- Les gaz à effet de serre (GES), et notamment le gaz carbonique, que nous avons **déjà envoyés** dans l'atmosphère, depuis l'utilisation massive du charbon puis du pétrole, ont commencé à réchauffer la terre et **vont à terme** augmenter sa température moyenne de **1,5°C**. Les GES une fois largués dans l'atmosphère y restent des centaines d'années avant d'être éventuellement retirés par la nature (enfouis géologiquement).
- Si nous continuons à envoyer chaque année plus de GES dans l'atmosphère, les modèles nous promettent **+ 5°C de température moyenne à la fin du 21^{ème} siècle**,
- Lors de la dernière glaciation, la température moyenne mondiale était seulement de 5°C inférieure à l'actuelle, l'Europe avait alors un climat sibérien et la surface des océans étaient 120m bas qu'actuellement, **on imagine les bouleversements que représentent une augmentation de + 5°C...**

Il est donc urgent de réduire notre production de GES. Une ville peut et doit participer à cet effort par l'encouragement, voire la contrainte, des modes de transports doux ou décarbonés, **notamment du vélo en ville**,

Introduction 2 – les autres avantages du vélo

Outre qu'il n'émet aucun GES lors de son utilisation, un vélo est

- silencieux,
- économique,
- facile à réparer,
- non polluant,
- convivial,
- rapide pour les déplacements courts
- et bon pour la santé.

On peut ajouter qu'il utilise peu d'espace public et use moins les routes qu'une voiture.

Pour ces raisons, les municipalités doivent encourager le vélo comme mode de déplacement urbain et périurbain.

La liste s'engage, en cas de victoire aux élections municipales de 2020, à

- 1. développer, entretenir et signaler tous les aménagements cyclables permettant aux citoyens de se déplacer en vélo de la manière la plus directe et sécurisée possible (pistes cyclables, double-sens cyclables, sas à vélo, céder le passage aux feux, etc.),**
- 2. calmer le trafic automobile dans la ville et créer des pistes cyclables dans les rues où c'est possible à chaque chantier de réfection, en application de la loi LAURE,**
- 3. encourager la pratique du vélo et de la marche pour les transports dans la ville (notamment en montrant l'exemple par les services municipaux),**
- 4. intégrer le vélo dans le bâti communal, nouveau (respect de la loi) et existant (incitation) et de manière générale faciliter le stationnement des vélos dans la ville et la lutte contre leur vol,**
- 5. favoriser le commerce de centre ville et dispersé dans les quartiers, faciles à atteindre en vélo, et au contraire décourager les zones commerciales périphériques,**
- 6. aider les populations défavorisée à l'achat d'un vélo ou l'apprentissage de sa pratique.**

Commune :	
Nom de la liste :	
Nom et prénom du signataire :	
Commentaire éventuel :	
Date :	Signature :

Association les vélos des étangs



LES VÉLOS DES ÉTANGS

Association de promotion du vélo sur les territoires métropolitains Istres Ouest-Provence et Pays de Martigues

Questionnaire Vélo

proposé aux listes candidates aux élections municipales 2020

Question 1 : **Adopter un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat ?**

- un réseau cyclable communal cohérent et continu, permettant aux citoyens de se déplacer en vélo de la manière la plus directe et sécurisée possible.
- un comité vélo incluant un suivi opérationnel, se réunissant au minimum 4 fois par an, présidé par un représentant missionné. *Objectif: consulter les cyclistes et les associations d'usagers piétons et handicapés en amont des aménagements envisagés, et rendre compte de l'action des différents services impliqués dans les Conseils de Quartier.*
- une charte de qualité des aménagements cyclables, de leur entretien et de leur signalisation (pistes cyclables, double-sens cyclables, sas à vélo, céder le passage aux feux, etc.).
- Un budget dédié conséquent attribué par le conseil Municipal; pour indication, chez nos voisins d'Allemagne ou des Pays-Bas, c'est 30 €/an par habitant...

Question 2 : **Bien développer un réseau cyclable cohérent ?**

- Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité – gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux, sportifs, associatifs et culturels, centres de santé et quartiers résidentiels.
- Repenser le plan de circulation (en cours de réalisation à la Métropole) en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville afin de redonner la priorité aux déplacements actifs et aux transports en commun.
- favoriser l'installation de commerce de centre ville, et au contraire décourager les zones commerciales périphériques.
- Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines >et bien les signaler.
- calmer le trafic automobile dans la ville et créer des parkings auto autour du centre-ville.
- dans les rues où c'est possible, créer des pistes cyclables à chaque chantier de réfection de la chaussée, en application de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie).

Question 3 : **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous ?**

- prioriser les interventions et les investissements voiries, pour la sécurisation des axes et des points noirs relevés sur la carte du «Baromètre des Villes Cyclables 2019» par les fossèennes et fosséens >soit 68 reponses dont 57 cyclistes

- Faciliter les déplacements des handicapés, des piétons, et des cyclistes, en libérant nos trottoirs (qui datent du XIXème siècle) encombrés de poteaux divers et de mobilier urbain.
- Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
- Faire appliquer strictement les règles d'urbanisme sur le nombre de stationnements automobiles par surface habitable, concernant les habitations qui ont leur garage condamné ou réaménagé, et dont les occupants se stationnent en gênants dans la rue.
- dans les quartiers anciens non pourvus de parkings auto, à chaque fois qu'une construction est démolie ou que se libère un espace, créer en priorité des parkings.
- verbaliser les stationnements automobiles illicites sur trottoirs et/ou pistes cyclables, qui se sont généralisés.
- Restreindre la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.
- développer des zones de rencontre là où le trafic motorisé est très limité.

Question 4 : **Développer l'utilisation du vélo en actionnant tous les leviers nécessaires mis à disposition ?**

- Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les logements sociaux et les établissements publics et scolaires en profitant du programme Alvéole de la FUB (financement à 60%).
- Implanter des arceaux vélos normatifs, notamment près des commerces.
- Proposer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux et leurs livraisons (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
- Créer une « maison du vélo » près du pôle d'échanges de la gare, équipée de WC et de douches, et accueillant les acteurs associatifs vélo et un atelier d'auto-réparation.
- Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV: Indemnité Kilométrique Vélo) aux agents municipaux et aux salariés des entreprises importantes de notre ville.
- aider les populations défavorisée à l'achat d'un vélo ou à l'apprentissage de sa pratique.

Question 5 : **Enseigner et promouvoir une culture vélo ?**

- Lancer un plan de communication envers toute la population sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas à vélo,...) et sur les avantages des transports actifs, afin battre en brèche les idées reçues.
- Lancer un plan de formation des élus, des automobilistes, des conducteurs de bus et de cars, des policiers, (...) sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo.
- Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.
- Mettre en place des « pédibus » et « vélobus » pour emmener les enfants à l'école.
- Créer des pistes cyclables d'apprentissage, pour faciliter les écoles-vélo pour tous.